

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Kasdi Merbah Ouargla

Conseil Pédagogique
de l'Université



جامعة قاصدي مرباح ورقلة

المجلس البيداغوجي
للجامعة

Réf. n° : 07/CPU/UKMO/2015

Ouargla, le : 14/01/2015

PV DE REUNION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE DE L'UNIVERSITE
14/01/2015

L'an deux mil quinze et le onze du mois de décembre, s'est réuni le Conseil Pédagogique de l'Université élargi aux responsables de domaines et de filières, sous la présidence de M. le Recteur de l'Université Kasdi Merbah Ouargla, le Pr. Ahmed Boutarfaia. La séance de travail a commencé à 09 h 00' et s'est achevée à 10 h 35' du même jour, et dont l'ordre du jour a porté sur les points suivants :

- Examens du semestre 1 et lancement du semestre 2 ;
- Mise en conformité des licences (procédures et échéancier) ;
- Offres de formation de Masters 2015/2016 ;
- Concours formation résidentielle ;
- Divers.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les présents M. le Recteur a ouvert la séance de travail par présenter ses félicitations aux collègues enseignants promus au rang de professeur des universités, respectivement Mme AMROUNI Houria, et Messieurs ADAMOU Abdelkader, BOUTAOUTAOU Djamel et.....

La parole fut accordée à M. le Vice-recteur chargé de la pédagogie qui a abordé de manière successive les points à traiter durant cette séance de travail.

1-/ Examens du semestre 1 et lancement du semestre 2 .

D'emblée, il a rappelé aux présents que ce CP vient couronner la série de réunions pédagogiques organisées depuis l'entame de l'année universitaire 2014/2015. Par ailleurs, à la veille des examens du semestre 1, et comme à l'accoutumée, en termes de gestion de cette phase il a été proposé ce qui suit :

a-/Calendrier :

- ✓ Arrêt de cours semestre 1 : Jeudi 15 janvier 2015.
- ✓ Examens du semestre 1 : du samedi 17 janvier au samedi 24 janvier 2015.

- ✓ *Affichages corrigé-type et notes. Consultation des copies. Recours et études des recours. Saisies des notes : du dimanche 18 janvier à mercredi 28 janvier 2015.*
- ✓ *Délibérations semestre 1 : jeudi 29 janvier 2015.*
- ✓ *Remise relevés de notes « S1, S3 et S5) aux étudiants : Dimanche 1 février 2015.*
- ✓ *Remise PV de délibérations (S1) au rectorat : Dimanche 1 février 2015.*
- ✓ *Démarrage du semestre 2 : Dimanche le 25 janvier 2015.*

b-/Modalités organisationnelles du déroulement des examens :

Pour un bon déroulement des examens, les départements sont appelés à veiller sur l'organisation des examens en mettant dans de bonnes conditions et les collègues enseignants ainsi que les étudiants. Pour cela il y a lieu de procéder en :

- ✓ l'affichage dans toutes les salles du **règlement intérieur** des examens la veille ;
- ✓ l'implication de tous les enseignants dans la **surveillance** ;
- ✓ le strict respect des **horaires** des examens ;
- ✓ affichage du **corrigé type** avec le **barème** pour chaque épreuve ;
- ✓ affichage des **notes** dans les délais impartis ;
- ✓ programmation de séances de **consultation** des copies ;
- ✓ **remise** des notes au département après recours ;
- ✓ présence obligatoire de l'ensemble des enseignants lors des **délibérations** ;
- ✓ **archivage** des copies auprès du service de la scolarité avec PV d'examen ;
 - **enveloppe étiquetée** : *Année universitaire, Promotion, Section, Groupe, Module, Date, Heure, Responsable du module, Surveillants* ;
 - **accusé réception** des copies (comptage et émargement sur registre) ;
 - classement des enveloppes **scellées**.

2-/ Mise en conformité des licences (procédures et échéancier) Mise en conformité des licences (procédures et échéancier).

En rappelant aux présents qu'à la date du 18 décembre 2014 tous les documents de base ont été diffusés aux facultés et instituts. Ces documents complètent la nomenclature des filières et les arrêtés des socles communs (diffusés au mois de juillet 2014), constituant ainsi un fonds documentaire servant comme outils de travail. Par ailleurs lors du CPU tenu le 05/01/2015, il a été déjà décidé d'installer au niveau de chaque département la commission chargée de la procédure de mise en conformité.

a-/ La commission de mise en conformité est composée :

- du chef de département, président de la commission,
- du responsable de l'équipe du domaine de formation,
- du responsable de l'équipe de la filière de la formation,
- des responsables des équipes de spécialité concernées,
- de deux enseignants, de rang magistral, pour chaque spécialité.

b-/ Une banque de données de mise en conformité :

Le département met à la disposition de la commission chargée de la procédure, tous les documents nécessaires au pilotage de l'opération, à savoir :

- la nomenclature des domaines et des filières,
- le contenu du socle commun du domaine,
- le contenu du socle commun de la filière,
- le référentiel de l'intitulé et les contenus des spécialités rattachées à la filière élaboré par les CPND,
- tous les arrêtés d'habilitation des licences concernées,
- Tous les cahiers des charges des licences à mettre en conformité,
- le canevas de mise en conformité des licences.

c-/ Critères de mise en conformité :

La mise en conformité des licences sous-tend que la commission doit étudier toutes les spécialités habilitées et fonctionnelles dans un cadre global de mutualisation des moyens humains et matériels et éviter les redondances. Les spécialités mises en conformité doivent tenir compte des critères suivants :

- de l'intitulé exact du domaine,
- de l'affiliation à la filière exacte,
- du référentiel de l'intitulé et du contenu des spécialités rattachées à la filière élaboré par les CPND.

d-/ Procédure de mise en conformité :

Les socles communs des domaines et filières étant définis par arrêté, la mise en conformité ne concerne que la spécialité (L3).

La commission chargée de la conformité réadapte le contenu des spécialités en fonction du référentiel de l'intitulé et du contenu des spécialités rattachées à la filière élaboré par les CPND.

1^{er} cas : Suite à la procédure de mise en conformité, si la commission parvient à adapter l'Intitulé et le contenu de la spécialité réadaptée au référentiel du CPND : La commission valide la spécialité avec l'intitulé proposé par le CPND.

2^{ème} cas : Suite à la procédure de mise en conformité, si la commission ne parvient pas à adapter l'Intitulé et le contenu de la spécialité réadaptée au référentiel du CPND : La commission valide la spécialité sous un autre intitulé en motivant la particularité de cette spécialité.

N.B. Cas particulier des formations de licence à recrutement national : Ces formations feront l'objet d'un traitement particulier après un audit et une évaluation individuels. Elles sont concernées par cette procédure, toutes les licences habilitées de 2004 à ce jour et qui sont fonctionnelles au sein des établissements.

Il a été décidé, en termes d'échéancier, de remettre tous les dossiers de mise en conformité auprès du rectorat au plus tard le dimanche 15 février 2015.

3-/ Offres de formation de Masters 2015/2016.

Faisant suite aux décisions du Conseil Scientifique de l'Université qui a eu lieu le 8 décembre 2014 quant à la proposition offres de formation du second cycle (master) au titre de l'année universitaire 2015/2016. Par la langue de chiffres, sur les 89 offres de masters habilités on compte seulement 11 qui sont de type professionnel (soit à peine 12 % du total).

	Total offres	Type classique		Type professionnel	
Masters	89	78	88 %	11	12%

De nouvelles propositions doivent être soumises pour l'année universitaire 2015/2016. C'est une stratégie permettant de concrétiser réellement une synergie tangible entre l'université et le secteur économique. Une réponse à la demande en termes d'emploi par rapport à la vocation régionale mais aussi à l'échelle nationale. Les différentes facultés (exceptée celle de médecine) ainsi que l'institut STAPS sont appelés à fournir des offres dans ce sens en les exhortant à préparer minutieusement ces dossiers.

La remise des offres proposées à expertise doit avoir au plus tard le dimanche 25 janvier 2015.

4-/ Concours formation résidentielle.

Les facultés et départements ont été saisis, le jeudi 8 janvier 2015, de manière officielle par M. le Vice-recteur Chargé des Relations Extérieures, la Coopération, l'Animation, la Communication et les Manifestations Scientifiques. Les filières concernées sont l'Informatique, les Mathématiques et l'Anglais. Les dossiers de candidatures (03 dossiers + 03 suppléants) doivent être minutieusement préparés avant leur acheminement pour la CRU Est.

Avant d'aborder le volet divers, M. le Recteur a tenu, avec insistance, que chaque acteur (enseignant ou responsable) doit respecter impérativement la stratégie entreprise par le rectorat et qui rentre dans une logique de bien faire et agir.

Rigueur et Transparence sont notre unique et seule devise.

5-/ Divers.

M. le Recteur est revenu, avec insistance sur un certain nombre de points se résumant essentiellement dans :

a-/ stricte application du cadre réglementaire ; il s'agit en autres à l'assainissement des retardataires en termes de progression pédagogique ou de soutenances de Magister. Ces dernières doivent être en parfaite conformité de ce que stipule les cadres scientifique et administratif ;

b-/ dotations en équipements ; notre établissement connaît un véritable retard en termes d'équipements, qu'il va falloir combler selon une stratégie annuelle bien réfléchie.

c-/ gestion des facultés ; des indices de terrain révèle qu'elle laisse à désirer, non consommation de budgets qui leurs sont alloués, gestion des espaces de manière aléatoire. C'est à un moment où nous sommes interpellés à renforcer les équilibres internes et externes en termes de dépenses budgétaires.

d-/ charge horaire statutaire ; chaque enseignant est astreint à honorer les 192 heures qui lui sont dévolues annuellement (soit 9 heures/semaine) toute heure supplémentaire n'est accordée qu'à la limite de l'extrême besoin et lorsqu'il est dument justifié.

e-/ Mastérialles et Doctoriales revêtent un caractère particulier, il y a lieu de bien préparer et prendre en charge ces deux manifestations. Le suivi des étudiants permettrait de situer leur avancement et progression de leurs parcours respectifs.

f-/ valoriser la production scientifique, à travers la parution d'articles dans des périodiques de renommée, tout comme l'innovation à travers le brevetage des produits de qualité avérée.

g-/ pour plus de visibilité, il est opportun d'encourager davantage la participation dans les diverses manifestations scientifiques, notamment hors des frontières, au moment où il faudra accorder un quota de choix aux nouveaux doctorants (stages courte durée et manifestations).

h-/ formation doctorale ; elles sont au nombre de 26 spécialités dont certaines devront faire l'objet de reconduction. De nouvelles habilitations s'avèrent impératives afin de répondre aux attentes que s'est assignée notre stratégie dans les moyen et long termes.

Avant la levée de cette séance de travail, M. le Recteur a appelé l'ensemble des présents à fournir davantage d'efforts tout en les remerciant.

Recteur de l'Université
Pr. Ahmed BOUTARFAIA



إمضاء: أحمد بوطرفاية

الجامعة الوطنية للدراسات والبحوث
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة ورقلة